



CH-3003 Berne

OFAS; Bam

POSTE CH SA

À l'attention des expertes et experts

Référence : BSV-D-2D013501/184
Berne, le 7 novembre 2025

Lettre d'information : Remplacement de TARMED par TARDOC

Madame, Monsieur,

À partir du 1^{er} janvier 2026, le système tarifaire TARDOC remplacera le système actuel TARMED. Selon les conclusions de notre examen, TARDOC ne comportera plus de modèle de rémunération pour les expertises médicales mono- et bidisciplinaires pour l'assurance-invalidité. TARDOC ne prévoit plus qu'une seule position pour tous les types d'expertise, ce qui nous oblige à trouver une solution de remplacement pour l'assurance-invalidité.

L'OFAS entend élaborer un nouveau système tarifaire sur mesure pour la rémunération des expertises médicales mono- et bidisciplinaires de l'AI en collaboration avec l'association *Swiss Insurance Medecine* (SIM) et l'association des centres d'observation médicale de l'AI (MEDAS-Verband). En 2025, les statuts de la SIM ont été modifiés. Il est désormais possible pour la SIM de s'engager pour la création de conditions-cadres adéquates, y compris en matière de tarifs, pour les activités de médecine d'assurance, en particulier les expertises médicales, en Suisse (cf. <https://www.swiss-insurance-medicine.ch/fr> > [A propos de nous](#) > [Statuts et règlements](#) > [Télécharger les statuts](#), art. 3b, al. 4).

Les travaux correspondants vont démarrer prochainement. Il ne sera évidemment pas possible d'introduire un nouveau système tarifaire le 1^{er} janvier 2026. Le système tarifaire TARMED (c'est-à-dire les catégories d'expertise et les classes d'examen, y c. leurs prix) est donc maintenu jusqu'à nouvel ordre comme solution transitoire pour la rémunération des expertises médicales mono- et bidisciplinaires de l'AI. L'OFAS vous informera aussi vite que possible de la mise en œuvre concrète de la solution transitoire et de ses conséquences sur la facturation. Il prévoit une solution transitoire la plus proche possible du système actuel afin de simplifier au maximum la mise en œuvre auprès des fournisseurs de prestations.

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Magali Baumann
Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 90 59, Fax +41 58 462 78 80
magali.baumann@bsv.admin.ch
ofas.admin.ch



Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Ralf Kocher, avocat
Responsable du secteur Procédures et
rentes

Serge Brélaz
Responsable du secteur Prestations en nature
et en espèces

Copie : Centre opérationnel COAI